

Secrétariat général
BREST, le 26 octobre 2023
N°52/Shom/SG/NP

DÉCISION

- OBJET** : délégation de signature du directeur général en qualité de pouvoir adjudicateur.
- TEXTE ABROGÉ** : décision n°45/Shom/SG/NP du 23 octobre 2023.

L'ingénieur général de l'armement Laurent Kerléguer,
directeur général du Shom,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la Marine » ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination du directeur général du Service hydrographique et océanographique de la Marine ;

Vu l'instruction n° 6 SHOM/SG/NP du 17 janvier 2012 relative à la délégation de signature du directeur général du Shom ;

Vu la délibération SHOM-CA29-12D_Rev1 du 03 novembre 2016 relative à la fixation des seuils d'autorisation préalable du conseil d'administration concernant les acquisitions immobilières et les autres contrats ;

Décide¹ :

ARTICLE UN

Délégation est donnée pour signer au nom du directeur général, dans la limite de 2,5 millions d'euros hors taxe d'autorisations d'engagements budgétaires, les contrats de recherche, les contrats de coopération du secteur public au sens du code précité, les marchés et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux, les bons de commande et les marchés

¹ Les modifications apportées par la présente décision à la précédente décision portant sur le même sujet sont inscrites en lettres italiques.

subséquents, ainsi que toutes décisions préalables aux actes d'engagement et relatives à l'exécution des marchés et accords-cadres émises par le service des achats :

- Monsieur l'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts Gilles Martinoty, directeur adjoint ;
- Monsieur l'administrateur de l'État du 2^{ème} grade Jean-Charles Fischer, secrétaire général.

La présente délégation n'est pas transmissible aux suppléants.

ARTICLE DEUX

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur général, dans la stricte limite de leurs attributions et dans la limite de 200 000 euros hors taxes, les contrats de recherche, les contrats de coopération du secteur public au sens du code précité, les marchés et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux, les bons de commande et les marchés subséquents, ainsi que toutes décisions préalables aux actes d'engagement et relatives à l'exécution des marchés et accords-cadres, à :

- Monsieur l'ingénieur en chef de l'armement Jean-Claude Le Gac, directeur de la recherche, de l'innovation et des programmes ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de l'armement Cyril Lathuilière, directeur scientifique et responsable du programme Innovation,
- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement François Le Corre, directeur des opérations, de la production et des services ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Sébastien Beuchard, directeur des moyens généraux et spécifiques.

ARTICLE TROIS

Délégation est donnée pour signer au nom du directeur général, dans la limite de 90 000 euros hors taxes², les contrats de recherche, les contrats de coopération du secteur public au sens du code précité, les marchés et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux, les bons de commande et les marchés subséquents, ainsi que toutes décisions relatives à l'exécution des marchés et accords-cadres, à Monsieur l'attaché d'administration de l'État hors classe Hervé Tanguy, chef du service des achats, pour tous domaines d'achat et après visa du responsable budgétaire.

ARTICLE QUATRE

Délégation est donnée pour signer au nom du directeur général, dans la stricte limite de leurs attributions, toutes décisions préalables aux actes d'engagement, à :

- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Pierre-Yves Dupuy, directeur des missions institutionnelles et des relations internationales ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Gaël Morvan, chef de la division des sciences et techniques marines ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Olivier Parvillers, chef de la division produits et services maritimes ;
- Monsieur l'agent sous contrat Xavier Thuault, chef de la division du système d'information ;
- Madame la conseillère d'administration de la Défense Laure Le Baron, directrice des ressources humaines.

² Seuil de publicité obligatoire au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP).

ARTICLE CINQ

En l'absence des titulaires désignés aux articles 2, 3, et 4, délégation de signature est accordée dans les mêmes conditions à leurs suppléants désignés ci-après :

- Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense Michel Outré, Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense Éric Sicot, Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense David Corman, suppléants désignés du directeur des moyens généraux et spécifiques ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Olivier Parvillers et Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Gaël Morvan, suppléants désignés du directeur des opérations, de la production et des services ;
- Madame l'ingénieure civile de la Défense Fanny Klopp, suppléante désignée du chef du service des achats ;
- Monsieur l'agent sous contrat Yohann Ortiz de Zarate, suppléant désigné du chef du service des achats ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Patrick Michaux, suppléant désigné du directeur des missions institutionnelles et des relations internationales ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Ronan Créach, responsable du programme Modélisation ; Monsieur l'ingénieur sous contrat Erwan Jouannet, responsable du programme PILOGEST ; Monsieur l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Yann Keramoal, responsable du programme Référentiels ; Madame l'ingénieure des travaux géographiques et cartographiques de l'État hors classe Nathalie Leidinger, pilote du Lab'Shom ; Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Pierre-Yves Le Moigne, responsable du programme Acquisition, Madame l'ingénieure en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Stéphanie Vrac, responsable du programme Diffusion, suppléants désignés du directeur de la recherche, de l'innovation et des programmes ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Vincent Lamarre et Madame l'ingénieure en chef de l'armement Stéphanie Louazel, suppléants désignés du chef de la division sciences et techniques marines ;
- Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Nicolas David, Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense Éric Le Guen, *Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense Gaël Bude, Monsieur l'ingénieur des études et techniques de l'armement Gaël Roué et Monsieur l'agent sous contrat Marc Fromentin* suppléants désignés du chef de la division produits et services maritimes ;
- Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la défense Gilles Kervrann, suppléant désigné du chef de la division du système d'information ;
- *Monsieur l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Ronan Le Roy, Madame l'attachée principale d'administration de l'État Anne Bourdon-Linossier, Madame l'attachée d'administration de l'État Frédérique Lehideux*, suppléants désignés de la directrice des ressources humaines.

En l'absence simultanée du titulaire de la délégation de signature du directeur général et de son suppléant, le document est présenté à la signature de l'autorité immédiatement supérieure, elle-même titulaire d'une délégation dans le domaine considéré, ou, à défaut, à la signature du directeur général ou du délégataire désigné à l'article 1.

ARTICLE SIX

Les documents intervenant dans l'exécution des marchés, qui engagent le pouvoir adjudicateur, sont signés du pouvoir adjudicateur ou de son délégataire dans les limites fixées par la présente décision.

Les documents ci-après peuvent être signés, après visa du chef du service des achats ou de son suppléant :

- 1° ordres de service avec ou sans engagement financier, dans la limite des montants autorisés aux articles précédents ;
- 2° décisions de prolongation de délais ;
- 3° décisions d'exonération de pénalités de retard ;
- 4° modifications de contrat ;
- 5° décisions de rejet et d'ajournement de fournitures et de prestations ;
- 6° délivrances d'exemplaire unique et de certificat de cessibilité de marché ou de bon de commande ;
- 7° déclarations de sous-traitance en cours d'exécution de marché sans limitation de montant ;
- 8° ordres de service de toute nature dans le cadre des marchés de travaux ;
- 9° décision de réception avec réfaction par courrier émanant du service des achats ;
- 10° décision de refus d'un nouveau bordereau de prix par courrier émanant du service des achats ;
- 11° décision de résiliation d'un marché par courrier émanant du service des achats ;
- 12° décision de reconduction ou non reconduction de marché ou accord cadre par courrier émanant du service des achats.

ARTICLE SEPT

Délégation est donnée pour valider au nom du directeur général, sans limitation de montant et au profit du personnel relevant du périmètre de leur direction, les commandes émises, au vu des ordres de mission émis dans le progiciel Notilus après validation par le responsable budgétaire, sur le portail Internet du titulaire du marché de transport des personnels du Shom en déplacement en France et à l'étranger ainsi que les bons de commande en cas d'achat en dehors du portail Internet à :

- Madame l'agent sous contrat Peggy Le Berre et Madame l'adjointe administrative principale de 2^{ème} classe Cécile Corbel, pour les personnels du groupe hydrographique et océanographique de l'Atlantique (GHOA) ;
- Madame l'agent sous contrat Marine Martinie, assistante de la direction des missions institutionnelles et des relations internationales (DMI), pour les personnels de la DMI ;
- Madame la second-maître Julie Cathelan, pour les personnels du groupe océanographique du Pacifique (GOP) en Nouvelle-Calédonie ;
- Monsieur l'ingénieur des études et techniques de l'armement Rémi Labonde, chef de la base hydrographique de Polynésie française (BHPP) pour ses subordonnés.

La même délégation est donnée à Mesdames l'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe Farida Dellal, l'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe Nadine Girard, l'ouvrière d'État hors groupe Régine Lusven, affectées au service des finances (secrétariat général) au profit de tout le personnel du Shom.

ARTICLE HUIT

Délégation est donnée à Madame l'ouvrière d'État hors groupe Régine Lusven, affectée au service des finances (secrétariat général) pour valider au nom du directeur général, sans limitation de montant :

- les commandes émises sur le portail Air France dans le cadre du programme de fidélité Bluebiz d'Air France ;
- les demandes d'abonnement Air France, au vu de la décision dûment signée, sur le portail Air France dans le cadre du programme de fidélité Bluebiz d'Air France.

En cas d'absence de Madame l'ouvrière d'État hors groupe Régine Lusven, la même délégation est donnée à Monsieur le secrétaire administratif de classe supérieure Michel Marquer, adjoint au chef du service des finances.

ARTICLE NEUF

Délégation est donnée pour engager les dépenses payées par les régies d'avance créées dans chacun des groupes hydro-océanographiques à :

- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Ronan Pronost, directeur du groupe hydrographique et océanographique de l'Atlantique (GHOA) ;
- Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Julien Simon, directeur du groupe océanographique du Pacifique (GOP) ;
- Monsieur l'ingénieur des études et techniques de l'armement Rémi Labonde, chef de la base hydrographique en Polynésie Française pour les dépenses de la régie d'avance du GOP réalisées sur ce territoire.

La présente délégation est transmissible aux suppléants et s'exerce :

- dans le périmètre des dépenses autorisées par les actes constitutifs des régies ;
- et dans les limites financières maximales (fixées à la création des régies d'avances des groupes) suivantes :
 - 1 220 € par acte individualisé d'engagement pour les régies du GOP et 2 000 € par acte individualisé d'engagement pour la régie du GHOA ;
 - un montant cumulé de 3 000 € pour la régie du GHOA et de 1 220 € pour les régies du GOP pour tous les actes d'engagement sur une durée d'un mois (correspondant au cycle de recomplètement de l'avance de la régie du groupe par l'agence comptable du Shom).

ARTICLE DIX

Délégation est donnée pour engager les dépenses par carte d'achat dans le strict périmètre indiqué dans la décision d'attribution à :

- Madame la secrétaire administrative de classe exceptionnelle Dominique Férec ;
- Madame l'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe Isabelle Pagenot ;
- Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Julien Simon ;
- Madame l'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe Laurence Fernandez ;
- Monsieur l'ouvrier d'État groupe 7 Pascal Piquet ;
- Monsieur l'ingénieur des études et techniques de l'armement Rémi Labonde ;
- Monsieur l'ouvrier d'État hors groupe Olivier Tréguer ;
- Madame l'ingénieure des travaux géographiques et cartographiques de l'État hors classe Nathalie Leidinger ;
- Madame la secrétaire administrative de classe exceptionnelle Florence Fau ;
- Monsieur l'agent sous contrat Xavier Cartacci ;

- Monsieur le technicien supérieur des études et fabrications de 1^{ère} classe Nicolas Quimbre ;
- Monsieur l'ouvrier d'État hors classe Eric Chauvet ;
- Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense André Lusven ;
- Monsieur le technicien supérieur des études et fabrications Alexandre Léon ;
- Monsieur l'ingénieur civil de la Défense Benoît Le Gac.

ARTICLE ONZE

Délégation est donnée pour engager les dépenses par bon de commande pour les approvisionnements de cartes et produits nautiques à travers les accords-cadres à :

- Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense Gaël Bude ;
- Monsieur l'agent technique principal de 2^{ème} classe du ministère de la Défense Pascal Simier ;
- Monsieur l'agent technique principal de 2^{ème} du ministère de la Défense Christophe Gilbert.

ARTICLE DOUZE

Délégation permanente est donnée pour valider dans le progiciel Notilus (solution intégrée de gestion des déplacements temporaires du personnel), en leur qualité de responsable budgétaire (validation valant signature) au nom du directeur général, l'ensemble des ordres de mission à :

- Monsieur l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Sébastien Beuchard, directeur des moyens généraux et spécifiques ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Pierre-Yves Dupuy, directeur des missions institutionnelles et des relations internationales ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de l'armement Jean-Claude Le Gac, directeur de la recherche, de l'innovation et des programmes ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Gaël Morvan, chef de la division sciences et techniques marines ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Olivier Parvillers, chef de la division produits et services maritimes ;
- Monsieur l'agent sous contrat Xavier Thuault, chef de la division du système d'information ;
- Madame la conseillère d'administration de la Défense Laure Le Baron, directrice des ressources humaines ;
- Monsieur l'administrateur de l'État du deuxième grade Jean-Charles Fischer, secrétaire général ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Ronan Pronost, directeur du groupe hydrographique et océanographique de l'Atlantique (GHOA) ;
- Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Julien Simon, directeur du groupe océanographique du Pacifique (GOP).

En l'absence des titulaires désignés au présent article, délégation de signature est accordée dans les mêmes conditions à leurs suppléants désignés ci-après :

- Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense Michel Outré, Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense Éric Sicot, Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense David Corman, suppléants désignés du directeur des moyens généraux et spécifiques ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{ère} classe des études et techniques de l'armement Patrick Michaux, Monsieur l'ingénieur des études et techniques de l'armement Gabin Sogorb, Madame l'agent sous contrat Adeline Souf, Madame l'attachée d'administration de l'État

Claire Chaufaux, suppléants désignés du directeur des missions institutionnelles et des relations internationales ;

- Monsieur l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Ronan Creach, responsable du programme Modélisation ; Monsieur l'ingénieur sous contrat Erwan Jouannet, responsable du programme PILOGEST ; Monsieur l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Yann Keramoal, responsable du programme Référentiels ; Madame l'ingénieure des travaux géographiques et cartographiques de l'État hors classe Nathalie Leidinger, pilote du Lab'Shom ; Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Pierre-Yves Le Moigne, responsable du programme Acquisition, Madame l'ingénieure en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Stéphanie Vrac, responsable du programme Diffusion, suppléants désignés du directeur de la recherche, de l'innovation et des programmes ;
- Madame l'ingénieur en chef de l'armement Stéphanie Louazel et Monsieur l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Vincent Lamarre, suppléants désignés du chef de la division sciences et techniques marines ;
- Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Nicolas David, Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense Éric Le Guen, Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la Défense Gaël Bude, Monsieur l'ingénieur des études et techniques de l'armement Gaël Roué, Monsieur l'agent sous contrat Marc Fromentin, suppléants désignés du chef de la division produits et services maritimes ;
- Monsieur l'ingénieur civil divisionnaire de la défense Gilles Kervrann suppléant désigné du chef de la division du système d'information ;
- *Monsieur l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Ronan Le Roy, Madame l'attachée d'administration principale de l'État Anne Bourdon-Linossier et Madame l'attachée d'administration de l'État Frédérique Lehideux, suppléants désignés de la directrice des ressources humaines ;*
- Monsieur l'attaché d'administration de l'État hors classe Hervé Tanguy, Madame l'ingénieure civile de la Défense Fanny Klopp, suppléants désignés du secrétaire général ;
- Monsieur l'ingénieur en chef de 2^{ème} classe des études et techniques de l'armement Mickaël Le Gléau et Monsieur l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Julien Lagadec, suppléants du directeur du groupe hydrographique et océanographique de l'Atlantique (GHOA) ;
- Monsieur l'ingénieur des études et techniques de l'armement Rémi Labonde, suppléant du directeur du groupe océanographique du Pacifique (GOP).

ARTICLE TREIZE

Les attaches de signature des délégataires titulaires et suppléants sont formalisées dans l'instruction du 17 janvier 2012 susvisée.

ARTICLE QUATORZE

La décision n° 45 Shom/SG/NP du 23 octobre 2023 portant délégation de signature du directeur général en qualité de pouvoir adjudicateur est abrogée.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- TOUTES DIRECTIONS, DIVISIONS ET DÉPARTEMENTS.

COPIES INTÉRIEURES :

- DG
- SG (RAA)
- ARCHIVES (SG 01.04).